

DEMANDE DE LIVRET DE FAMILLE

Je soussigné(e), (Nom, Prénoms),

.....
Domicilié(e) à (adresse complète),
.....
.....

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail :

Sollicite la délivrance d'un livret de famille :

D'Epoux de père et / ou mère de parent(s) adoptif(s)

Duplicata mise à jour

Pour le motif suivant :

Perte, vol, destruction

Séparation, divorce

Changement de régime matrimonial

Autre (préciser) :

Parent dépourvu de livret de famille

Certifie exacts et complets les renseignements indiqués.

Fait à, le

Signature :

Tourner la page →

Pièces à joindre avec la demande:

➤ Une pièce d'identité du demandeur

➤ Un justificatif de domicile



EPOUX ou PERE *	EPOUSE ou MERE *
NOM :	NOM :
Prénoms :	Prénoms :
Né le :	Née le :
A :	A :
Département/Pays :	Département/Pays :
Nationalité :	Nationalité :
Décédé le : A : Département/Pays :	Décédée le : A : Département/Pays :

** Concernant les parents non mariés, lorsque la filiation des enfants communs a légalement été établie à l'égard des deux parents, les cases des père et mère doivent être obligatoirement remplies, même si la demande n'est formulée que par un seul des deux parents.*

Date du mariage :
Lieu du mariage :
Date du divorce :

ENFANTS

1er enfant	2ème enfant
Nom :	Nom :
Prénom(s) :	Prénom(s) :
Né(e) le :	Né(e) le :
A :	A :
Nationalité :	Nationalité :
Décédé le : à :	Décédé le : à :



3^{ème} enfant	4^{ème} enfant
Nom : Prénom(s) : Né(e) le : A : Nationalité :	Nom : Prénom(s) : Né(e) le : A : Nationalité :
Décédé le : à :	Décédé le : à :
5^{ème} enfant	6^{ème} enfant
Nom : Prénom(s) : Né(e) le : A : Nationalité :	Nom : Prénom(s) : Né(e) le : A : Nationalité :
Décédé le : à :	Décédé le : à :

Le livret de famille contient les extraits d'actes d'état civil de tous les membres d'une famille. Il est gratuit.

Délivrance automatique

Le livret de famille est automatiquement remis aux personnes concernées lors de leur mariage ou lors de la naissance de leur enfant.

Le tuteur d'un enfant peut obtenir un duplicata du livret de famille après accord du procureur de la république. Un second livret peut également être délivré, en cas de séparation, au parent qui ne détient pas le premier exemplaire.

Mise à jour du livret de famille

Les parents ont obligation de mettre à jour en permanence le livret de famille et les actes qui y sont inscrits, notamment en cas de :

- naissance d'un enfant,
- reconnaissance d'un enfant dont l'extrait de l'acte de naissance figure déjà dans le livret,
- adoption,
- changement de nom,
- décès (seule la mention d'un décès d'enfant mineur peut être indiquée sur le livret de famille).

L'utilisation frauduleuse d'un livret qui ne serait pas à jour est passible de poursuites pénales et d'une amende de 1 500 €, pouvant être portée à 3000 € en cas de récidive.

Demande de duplicata

En cas de perte ou de demande de duplicatas, la demande doit être faite en mairie, munie des éléments suivants :

- formulaire de demande rempli de la manière la plus précise et exhaustive,
- pièce d'identité du demandeur,
- justificatif de domicile.

Le livret de famille est délivré dans un délai de 1 à 6 mois selon les circonstances. Une fois le livret de famille disponible, le demandeur est informé et vient le récupérer, en personne, à la mairie.